

La Commission permanente du 4 avril axée sur l'emploi, le soutien à l'économie et le rayonnement du territoire

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 4 avril 2022 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant l'emploi, le développement économique et le rayonnement du territoire.

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur de l'emploi et du développement économique

41 200 € de subventions accordées par Angers Loire Métropole à 8 actions dans le cadre du Contrat de ville unique

Le Contrat de ville unique 2015-2022 s'appuie sur les 3 piliers suivants : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque année, le CVU lance un appel à projets afin de recenser les actions à destination des quartiers prioritaires de la Ville d'Angers et de l'agglomération angevine. 41 200 € de subventions ont été attribuées à 8 actions et réparties comme suit :

Emploi et développement économique

38 200 € pour 7 actions détaillées comme suit :

- 7 000 € pour l'Association pour la formation et le développement de l'initiative locale (AFODIL) pour 2 projets :
 - « Accès à la mobilité par obtention ASR et/ou permis AM » : 1 000 € ;
 - « Mobilité, insertion, prévention » : 6 000 € ;
- 7 000 € pour Face Angers Loire pour le projet « Facemploi » ;
- 10 000 € pour les Apprentis d'Auteuil pour le projet « Réussir Angers » ;
- 4 200 € pour la Passerelle pour le projet « Passerelle pour l'emploi » ;
- 10 000 € pour la Ville de Trélazé pour 2 projets :
 - « Accompagnement vers l'emploi au Grand-Bellevue » : 4 000 € ;
 - « Action emploi en lien avec le club partenaires de la Ville » : 6 000 € ;

Cadre de vie et renouvellement urbain

- 3 000 € pour la Régie de quartier de Trélazé pour le projet « Médiation environnementale ».

Le rayonnement du territoire est au programme

35 000 € de subventions en soutien aux événements

Angers Loire Métropole soutient les grands événements et les associations à vocation touristique sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées

économiques, touristiques et en matière de notoriété attendues. La collectivité attribue 35 000 € pour deux événements, répartis comme suit :

- 25 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire (CMA) pour l'organisation de la 2^e édition du salon Arts et saveurs d'exception. Cet événement a eu lieu, du 11 au 14 novembre 2021 au Centre de congrès Jean-Monnier à Angers ;
- 10 000 € au SPIC Arena Loire Trélazé pour l'organisation du Top 8 de la Coupe de France de basket-ball masculin qui se tiendra les 26 et 27 mars 2022 à l'Arena Loire.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.